

# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT VÉTÉRANS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 2024/2025

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Championnat est réservé aux licenciés compétitions de la FFTT de nationalité française âgés d'au moins 40 ans au 1er Janvier de la saison en cours et ayant participé à l'échelon départemental dans leur catégorie.

Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie d'âge.

Les classements sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Le droit d'engagement à l'échelon régional est fixé à **10 €** par joueur. Les factures seront envoyées aux clubs.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

La compétition régionale se jouera avec des balles en plastique qui ne seront pas fournies par l'organisation.

## **Article 3 : Echelons**

Cette épreuve se déroule en trois échelons : départemental, régional et national.

## **Article 4 : Arbitrage**

Les joueurs ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les parties fixées par le Juge Arbitre.

## **Article 5 : Tableaux**

14 tableaux sont organisés :

1- Tableau V40-V45 Messieurs : Agés de 40 à 49 ans

2- Tableau V50-V55 Messieurs : Agés de 50 à 59 ans

3- Tableau V60 Messieurs : Agés de 60 à 64 ans

4- Tableau V65 Messieurs : Agés de 65 à 69 ans

5- Tableau V70 Messieurs : Agés de 70 à 74 ans

6- Tableau V75 Messieurs : Agés de 75 à 79 ans

7- Tableau V80 Messieurs : Agés de plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

8- Tableau V40-V45 Dames : Agées de 40 à 49 ans

9- Tableau V50-V55 Dames : Agées de 50 à 59 ans

10- Tableau V60 Dames : Agées de 60 à 64 ans

11- Tableau V65 Dames : Agées de 65 à 69 ans

12- Tableau V70 Dames : Agées de 70 à 74 ans

13- Tableau V75 Dames : Agées de 75 à 79 ans

14- Tableau V80 Dames : Agées de plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

## **Article 6 : Qualification**

12 joueurs (ses) seront qualifié(e)s dans toutes les catégories ; de la manière suivante :

- 2 joueurs (ses) qualifiés par département ;

- Complété(e)s au prorata du nombre de joueurs (ses) inscrit(e)s pour le même tableau à l'échelon départemental.

En cas d'égalité entre plusieurs départements, le joueur le mieux classé sera retenu.

## **Article 7 : Formule de la compétition**

Dans toutes les catégories, les 12 joueurs (euses) qualifié(e)s seront réparti(e)s en poules de trois joueurs.

Les premiers de poules seront qualifiés pour le ¼ de finales, les 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> disputeront un barrage dont le vainqueur accèdera aux ¼ de finales. Les perdants de ce barrage seront versés dans le tableau perdants.

Si les conditions matérielles le permettent, toutes les rencontres seront jouées pour permettre d'établir un classement complet de 1 à 12. Quoi qu'il en soit, les rencontres pour la 3<sup>o</sup> place seront disputées automatiquement pour permettre de déterminer l'ordre de qualification à l'échelon national si l'un des deux finalistes déclinait le jour même sa participation (un retrait après coup n'entraîne pas un repêchage dans la Ligue).

Dans les catégories V80 messieurs et toutes les catégories dames, les poules seront organisées en fonction du nombre de qualifié(e)s.

La formule de la compétition pourra être adaptée par la juge arbitre si le nombre de qualifiés est différent des formules décrites ci-dessus.

S'il y a 6 joueurs (ses) ou moins dans une catégorie, le juge-arbitre peut faire disputer une poule unique.

Dans tous les cas, les parties se jouent au meilleur des 5 manches.

## **Article 8 : Finalité**

Les joueurs ou joueuses seront qualifiés pour l'échelon National de la manière suivante :

« - d'office : le Champion du Monde ou d'Europe ou de France vétérans de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;

Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Métropolitaines :

- deux qualifiés par ligue pour les tableaux de 48 joueurs ou joueuses

- un qualifié par ligue pour les tableaux de moins de 48 joueurs ou joueuses

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des quatorze catégories. »

Comme précisé ci-dessus, les nombres de qualifiés régionaux dépendent du nombre de participants à l'échelon national défini comme :

Messieurs :

- Tableau SMV40 : 48 (V40-V45)

- Tableau SMV50 : 48 (V50-V55)

- Tableau SMV60 : 48 (V60)

- Tableau SMV65 : 32 (V65)

- Tableau SMV70 : 32 (V70)

- Tableau SMV75 : 24 (V75)

- Tableau SMV80 : 24 (V80)

Dames :

- Tableau SDV40 : 48 (V40-V45)

- Tableau SDV50 : 48 (V50-V55)

- Tableau SDV60 : 32 (V60)

- Tableau SDV65 : 16 (V65)

- Tableau SDV70 : 16 (V70)

- Tableau SDV75 : 16 (V75)

- Tableau SDV80 : 16 (V80)

## **Article 9 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.

- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

## **Article 10 : Réclamation**

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale.

**Article 11 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

**La compétition régionale se déroulera le dimanche 12 janvier 2025 à Draguignan (83).**

[Responsables de l'épreuve :](#)

[sportive@tennisdetableregionsud.fr](mailto:sportive@tennisdetableregionsud.fr)

[veterans@tennisdetableregionsud.fr](mailto:veterans@tennisdetableregionsud.fr)